



80^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3^e Commission

Point 71(a-d) de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur l'Ukraine

New York, le 27 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Commission d'enquête pour son travail.

***Comment la communauté internationale peut-elle renforcer et faciliter l'accès
sûr et sans entrave du HCDH et des mécanismes internationaux et régionaux de
surveillance des droits de l'homme ?***

Nous restons profondément préoccupés par les violations rapportées du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises par la Fédération de Russie dans les territoires ukrainiens occupés.

Les récits font état d'usage de la torture et de mauvais traitements, y compris de la violence sexuelle, de détentions arbitraires ainsi que d'atteintes aux droits fondamentaux. Nous demandons la cessation de ces actes et rappelons aux parties leur devoir de respecter leurs obligations internationales, notamment l'interdiction absolue de la torture et les garanties du procès équitable.

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

La Suisse condamne les déportations forcées vers la Russie et les transferts de personnes protégées dans les territoires occupés, en particulier d'enfants, qui constituent des graves violations du droit international humanitaire. Elle exige la fin de ces actes, le retour rapide des enfants à leurs parents, tuteurs ou autres personnes légalement responsables et appelle à la coopération continue avec le CICR.

Nous soutenons le plaidoyer systématique de la Commission d'enquête en faveur de la reddition de comptes pour les crimes internationaux commis. Nous soulignons en outre l'importance d'une approche centrée sur les victimes, incluant réparation juridique, soutien psychosocial et le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Je vous remercie.